



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

# LES CAHIERS DE LA CHAIRE SCORE

N°002

## Le reporting durabilité au service de la transition écologique en Occitanie

CHAIRE  
SOUTENABILITÉ, COMPTABILITÉ & REPORTING



CHAIRE  
**SCORE**  
FONDATION  
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Pour citer ce document :

Grailles C., Takour Bellaire W., El Helou C., Giordano-Spring S., Rivière-Giordano G., (2024), Le reporting durabilité au service de la transition écologique en Occitanie, *Cahiers de la Chaire SCORE N°2*, Université de Montpellier.

# PRÉSENTATION DE LA CHAIRE SCORE

La Chaire Soutenabilité, COMptabilité & REporting (« SCORE »), membre de la [Fondation Université de Montpellier](#), vise à produire et diffuser des connaissances dans les domaines de la comptabilité, du contrôle et de l'audit. En particulier, les travaux conduits s'intéressent aux défis posés par les transitions écologiques et sociétales en cours.

Les axes prioritaires de la chaire sont :

- Le reporting durabilité, (ou encore reporting « RSE »), y compris reporting climat et comptabilité environnementale,
- La vérification du rapport de durabilité,

- La *data analytics* et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les pratiques de reporting,
- En lien avec les sujets précédents : l'avenir des métiers du chiffre.

Elle produit notamment des articles, ouvrages et communications scientifiques sur les thématiques des métiers du chiffre et de la durabilité.

Plusieurs thèses sur ces sujets sont actuellement encadrées par la Chaire SCORE (pour en savoir plus, rdv sur le site [chairescore.edu.umontpellier.fr](http://chairescore.edu.umontpellier.fr)).



## A propos des auteurs de ce numéro...

**Wanny TAKOUR BELLAIRE** étudie le reporting durabilité volontaire des PME, et plus précisément les acteurs exerçant une influence notable sur ce reporting. Il s'agit des acteurs engagés dans des réseaux visant à développer ce reporting auprès de PME non soumises à l'obligation d'en réaliser. Il se concentre sur cet écosystème d'affaires, et ses champs de recherche recouvrent à la fois la comptabilité environnementale et les concepts liés à la durabilité.

**Carine EL HELOU** s'intéresse aux critères d'attribution des financements locaux pour la transition écologique. Son étude est axée sur la région Occitanie et les aides apportées par la Région. Ce domaine d'intérêt relativement récent présente des limitations en termes de méthodes de mesure du niveau de durabilité des entreprises.

## Contributeurs de ce numéro

**Clémence GRAILLES**, Ingénieur de recherche en RSE à l'Université de Montpellier

**Sophie GIORDANO-SPRING**, Professeur en Sciences de Gestion à l'Université de Montpellier

**Géraldine RIVIERE-GIORDANO**, Maître de Conférences et HDR en Sciences de Gestion à l'Université de Montpellier

**Carine EL HELOU & Wanny TAKOUR BELLAIRE**, Doctorants à l'Université de Montpellier

# INTRODUCTION

Aujourd'hui, de plus en plus d'acteurs sont mobilisés pour accompagner la transition écologique des territoires. Si de nombreuses normes, labellisations et législations existent, les acteurs territoriaux s'organisent afin d'intégrer au mieux les enjeux de durabilité à leur modèle d'affaires, mais aussi aux spécificités

territoriales et sectorielles.

L'objectif de cette 2<sup>e</sup> édition des Cahiers de la Chaire SCORE est de se pencher sur l'écosystème de la transition écologique dans la région Occitanie, en utilisant la Taxonomie Européenne des activités « vertes » comme grille d'analyse de la durabilité du territoire.

## Cadre global de la transition écologique et Taxonomie Européenne

L'Union Européenne s'est dotée d'un programme de grande ampleur visant à la neutralité carbone de l'Europe d'ici à 2050, le Pacte Vert (*European Green Deal*).

Ce Pacte Vert a donné lieu à un ensemble de réglementations ayant pour objectif d'harmoniser le contenu des rapports de durabilité des organisations, afin de fournir des informations fiables et comparables à toutes les parties prenantes concernées par l'information extra-financière. L'objectif est notamment d'orienter les

investissements vers une économie plus durable, et d'impliquer dans cette dynamique les plus petites entreprises incluses dans la chaîne de valeur des grands groupes soumis à ces obligations.

Parmi ces réglementations, la Taxonomie Européenne propose de définir clairement quelles activités sont durables, sur la base de critères précis. Nous l'utiliserons comme grille d'analyse dans la suite de ce Cahier. Nous rappelons succinctement le vocabulaire de la Taxonomie :



Une activité est dite “éligible” si elle est listée par l’UE comme étant à fort enjeu pour la durabilité. Après analyse du respect des critères techniques au sein de chaque organisation, cette activité peut être qualifiée “d’alignée à la taxonomie”, c’est-à-dire considérée comme étant réellement durable. Les entreprises concernées par la réglementation taxonomie sont tenues de publier le pourcentage de leurs Key

*Performance Indicators “verts”, c’est-à-dire durables au sens de la Taxonomie.*

*Pour plus de détails sur la Taxonomie Européenne, se référer au [Cahier n°1 de la Chaire](#).*

Dans ce Cahier, nous centrons notre propos sur l’écosystème local au service de l’objectif d’alignement des flux financiers à la taxonomie précédemment cité.



# I – TYPOLOGIE ET RÔLES DES ACTEURS DE LA TRANSITION

L'écosystème de la transition écologique en Occitanie est composé d'acteurs publics et privés, nationaux et locaux. Nous en

présentons les principaux dans ce rapport. Un premier aperçu en est donné dans le schéma ci-dessous :



## Acronymes

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.  
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.  
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

## Les pouvoirs publics

La Région est soumise aux politiques nationales en matière de durabilité, elles-mêmes encadrées par les grands textes européens. L'instance nationale qui assure la cohérence et le suivi des politiques publiques écologiques est le Secrétariat Général à la Transition Ecologique, regroupant les Ministères de la Transition Ecologique et de l'Economie. Le Cerema, organisme sous tutelle du Ministère de la Transition Ecologique, assure le déploiement local des politiques publiques.

Les Régions ont la charge de l'éducation, du développement économique, de la culture, des transports régionaux, et de l'aménagement du territoire. Ce sont souvent elles qui prennent la responsabilité de la Trame verte et bleue (continuités écologiques sur le territoire) et de la gestion

Certains acteurs se positionnent pour accompagner les entreprises, associations, collectivités et initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique.

Les syndicats patronaux, tels que le MEDEF, disposent d'un réseau territorial et d'une expertise multisectorielle, y compris sur les sujets de transition. Il s'agit d'un interlocuteur à prendre en compte en matière d'entrepreneuriat durable.

Les CCI et CMA régionales sont le relais des entreprises, y compris sur les questions de transition écologique.

de la biodiversité. Elles disposent d'outils de planification territoriale qui leur permettent d'organiser la transition. Par exemple, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) a une portée prescriptive sur les documents d'urbanisme plus locaux. En Occitanie, celui-ci impose des objectifs chiffrés de sobriété foncière à différents horizons de temps dans tous les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriaux) et PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) du territoire (Diaz, 2021).

Les questions plus locales sont gérées par les départements et les intercommunalités : gestion des déchets, voirie départementale, transports en commun, mobilités douces...

## Le rôle d'accompagnement

L'ADEME soutient notamment les activités de recherche et d'innovation. Son ancrage territorial, avec une direction par région, lui permet d'intervenir efficacement à l'échelle locale.

Créée en novembre 2023 dans le bassin montpelliérain, l'Agence de Développement et des Transitions regroupe les acteurs locaux du développement durable : recherche, enseignement, entreprises... Son objectif est d'accompagner les acteurs économiques dans leur croissance, pour un développement durable et concerté du territoire.

L'Agence accompagne les organisations en vue de diminuer leurs impacts négatifs tout en créant des effets positifs sur les systèmes écologiques, dans et en-dehors de la chaîne de valeur. Elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'accompagnement individualisé et thématique, ainsi que de développement de projets écologiques innovants.

A côté des acteurs publics, le secteur privé offre de plus en plus d'opportunités d'accompagnement à la TE. Les cabinets de conseil, spécialisés ou généralistes, et certains experts-comptables se positionnent de plus en plus sur le sujet.

Leur expertise sur le sujet du développement durable, la nature de leur métier et leur contact existant avec les entreprises en font des interlocuteurs privilégiés du pilotage stratégique de la transition, notamment auprès des PME. Le Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables (CNOEC) développe par ailleurs un outil visant à faciliter le reporting durabilité des TPE-PME, proposé par l'intermédiaire des experts comptables, tiers de confiance pour les entreprises. Enfin, les banques peuvent mettre en relation les acteurs de la transition écologique, et ainsi participer à leur accompagnement.



### **Le rôle des experts-comptables dans la transition écologique, avec Sonia Braun**

Les experts-comptables sont les premiers conseillers des TPE-PME. Ils les accompagnent dans la réflexion stratégique et le développement de leur activité. La durabilité est un sujet stratégique et un véritable enjeu réside dans l'adaptation des systèmes de comptabilité et de pilotage conventionnels aux indicateurs RSE. En effet, les normes de reporting sont souvent mal adaptées aux spécificités des petites structures ; c'est pourquoi un travail doit être mené sur des outils d'aide au reporting de durabilité volontaire des PME.

Une commission durabilité au niveau national et un groupe de travail au niveau régional, co-piloté par Sonia Braun, réalisent un travail de coopération entre les acteurs afin, notamment, de déployer des outils adaptés.

Les missions de l'expert-comptable peuvent aller de l'accompagnement à la réalisation du rapport volontaire ou obligatoire à la certification du rapport de durabilité s'il est également accrédité auprès du Cofrac en tant qu'OTI.

Certains acteurs ont une double position d'accompagnateur et de financeur. C'est par exemple le cas de la Région, qui accorde des subventions publiques pour encourager les différents acteurs du territoire à engager une démarche de transition. Elle utilise davantage le levier du financement public pour sensibiliser et accompagner les acteurs de la transition, que pour adopter une démarche punitive.

La BPI (Banque Publique d'Investissement) offre quant à elle de multiples solutions de financement et d'accompagnement des entreprises innovantes, notamment dans le domaine de la transition écologique, avec une stratégie climat ambitieuse. Elle offre des outils adaptés aux PME leur permettant d'amorcer une démarche de transition, comme le [Diag Eco-Flux](#) sur l'aspect diagnostic énergétique, ou le [Diag Décarbon'Action](#) qui permet de faire un premier pas vers le Bilan Carbone.

# Labellisation, certification, audit

La labellisation et la certification sont des démarches volontaires qui permettent aux entreprises de valoriser leur engagement dans la transition écologique auprès de leurs parties prenantes ; l'audit, complémentaire à ces pratiques – et souvent obligatoire pour obtenir le label – permet de vérifier la fiabilité de l'information fournie.

L'organisme de certification de référence est l'AFNOR. Il a développé un bon nombre de normes liées à la transition écologique et à la durabilité, parmi lesquelles la norme ISO 26000 (RSE-RSO). Plusieurs labels sont d'ailleurs basés sur son modèle.

Côté audit, les OTI (organismes tiers indépendants) et les commissaires aux comptes ont pour mission de vérifier le contenu des rapports des entreprises pour certifier leur conformité aux réglementations en vigueur, y compris sur le volet durabilité. A partir de 2025, les marchés de vérification des rapports de durabilité s'ouvrent aux experts-comptables, aux avocats et aux ingénieurs. L'arrivée de ces acteurs de proximité sur le marché du reporting de durabilité marque le développement d'un nouvel accompagnement, notamment proposé aux PME (Option Finance, 2023).

## Le financement de la transition

A différentes échelles (européenne, nationale, régionale), des budgets sont alloués à la transition écologique, et sont attribués au travers d'appels à projet et de financements de collectivités publiques. En ce qui concerne la Région, [50 aides et appels à projets](#) pour l'environnement et le climat ont été répertoriées sur son site. Environ la moitié des financements proviennent de programmes européens

régionalisés (source : laregion.fr).

En nous intéressant aux objectifs environnementaux concernés par ces financements, au sens de la Taxonomie Européenne, on constate d'une part que la majorité des aides permet de répondre à au moins un des objectifs environnementaux affichés par l'UE, et d'autre part, que les thématiques les plus récurrentes sont le changement climatique et la biodiversité.

Symbole	Objectif environnemental	Nombre d'aides régionales	Nombre d'aides européennes régionalisées	Total
CCM	Atténuation du changement climatique	8	8	16
BIO	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	8	5	13
CCA	Adaptation au changement climatique	1	4	5
CE	Transition vers une économie circulaire	2	2	4
WR	Utilisation durable de l'eau et des ressources marines	2	2	4
PP	Prévention et contrôle de la pollution	0	0	0
N/A	Non classifié	6	2	8



D'autre part, depuis avril 2023, la Région Occitanie est la première région à conditionner le versement de toutes ses aides à la réalisation de l'Impact Score, un outil d'auto-diagnostic de score ESG



### **Le Pacte Vert de la région Occitanie, avec Philippe Bauchet**

La notion de transition est au cœur du projet politique de la Région, qui s'est engagée dans un pacte vert pour répondre aux enjeux mondiaux de transition écologique et sociale, dont les 3 piliers sont le changement climatique, le vivant et la sobriété.

Les objectifs de la Région, en termes de transition, visent à la décarbonation des activités, à la protection du vivant, au développement d'une économie circulaire, à la préservation des ressources en eau.

La Région s'emploie à développer des récits désirables de la transition et de ce que pourrait être le monde de demain, en accompagnant par exemple des initiatives citoyennes coopératives, des associations, voire des projets individuels via des budgets participatifs, pour des solutions émanant du terrain.

destiné aux entreprises. Grâce à cet outil, nous avons accès à une estimation du niveau de durabilité moyen de différents secteurs d'activité dans la région.

Les banques ont également un rôle central à jouer dans le financement de la transition écologique. Elles-mêmes contraintes par des obligations de transparence en matière de durabilité, elles imposent de plus en plus à leurs clients le respect de critères de durabilité pour obtenir des financements à taux avantageux (prêts à taux bonifiés), comme confirmé par des entretiens avec des banques de la région. Certaines imposent même la vérification du respect de ces critères par des commissaires aux comptes, dans une démarche de fiabilité. Ainsi, les entreprises du territoire constatent une augmentation des attentes des investisseurs privés en termes de transition. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires de la part des financeurs pour orienter correctement les fonds vers des activités réellement durables.



# II – ATOUTS ET DÉFIS DU TERRITOIRE OCCITAN

## Durabilité du tissu économique Occitan

Nous montrons dans le tableau ci-dessous l'éligibilité à la Taxonomie des activités économiques sur le territoire Occitan, image du potentiel de contribution de ces activités à la transition écologique. Par

souci de simplification, et étant donnée la faible matérialité de certaines activités sur le territoire, nous nous sommes intéressés aux 10 activités les plus représentées. (source des données : INSEE).

Activité	Importance du secteur, en nombre d'établissements, en Occitanie	Importance du secteur, en nombre d'établissements, en France
Activités immobilières	24%	22%
Culture et production animale, chasse et services annexes	8%	5%
Commerce de détail, sauf automobiles et motocycles	7%	8%
Travaux de construction spécialisés	6%	6%
Activités pour la santé humaine	5%	4%
Activités des organisations associatives	4%	4%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	4%	5%
Autres services personnels	4%	3%
Enseignement	3%	3%
Restauration	3%	3%

Les activités éligibles à la Taxonomie sont surlignées en vert ; elles représentent 54% des activités sur le territoire Occitan, ce qui est très proche de la moyenne nationale de 55%. Un peu plus de la moitié des établissements de la région sont donc engagés dans des activités ayant un potentiel pour la transition écologique. Nous nous intéressons dans la suite aux principales activités créatrices de valeur et d'emploi dans la région.

### La production d'énergie

L'Occitanie est la 2<sup>e</sup> région française la plus productrice d'énergies renouvelables, avec 2195 MW d'énergie photovoltaïque notamment (CCI). **45% de l'énergie**

**consommée** est produite à partir de sources renouvelables, contre seulement 26% en moyenne à l'échelle nationale. La puissance solaire disponible élevée sur le territoire permet d'expliquer cette performance.

En plus des énergies renouvelables, le bois de chauffage est une filière encouragée par l'ADEME en Occitanie. Si cette filière n'est pas directement citée comme durable selon la Taxonomie, une gestion durable de la ressource forestière est une activité alignée ; or, les financements de l'ADEME peuvent permettre de garantir une bonne gestion des forêts. La production est actuellement de 1288 kW, soit près de 2000 fois moins que le solaire (Matuszewski, 2021).

## Le secteur spatial et aéronautique

Il s'agit du secteur qui est de loin le plus important dans la région. La branche industrielle de l'aéronautique représente plus de 40% de la valeur ajoutée du territoire (Merino Ayanegui, 2022), et

connaît une belle croissance économique (ActuToulouse, 2024). Cela est lié à l'implantation de la multinationale Airbus à Toulouse. Nous avons analysé les KPI Taxonomie du groupe Airbus en 2022 et 2023, afin d'avoir un aperçu de la durabilité du secteur :

Année	% CA éligible	Dont aligné	% CAPEX éligibles	Dont alignées
2022	0 %	0 %	2 %	0 %
2023	91 %	0 %	76 %	0 %



## L'agriculture et la viticulture

L'Occitanie est une région très agricole, et la première en termes de nombre d'exploitations biologiques. En surface cela représente 600 000 hectares, soit 20% de la surface bio nationale (laregion.fr). La production viticole en Occitanie est elle aussi en bonne position, avec 37% des surfaces viticoles bio françaises (Interbio Occitanie).

Les activités agricoles et agro-alimentaires ne sont pas encore concernées par la Taxonomie européenne, mais elles font l'objet de nombreuses mesures, financements et appels à projets européens, à l'instar du programme FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) encourageant les pratiques agroécologiques.

## La construction et l'immobilier

Avec 10% des emplois du territoire, la construction est un secteur non négligeable en Occitanie (CCI). Sa durabilité au sens de la Taxonomie repose essentiellement sur l'efficacité énergétique des bâtiments. D'après les critères fournis dans les textes réglementaires, les bâtiments classés A et B en termes de DPE (diagnostic de performance énergétique) sont considérés comme durables.



**La Maison Le Breton, une société à mission, avec Morgane Le Breton**

La Maison Le Breton est une PME du secteur viticole. La transition écologique y est perçue comme une démarche d'amélioration continue, avec des objectifs et des engagements en matière de RSE, malgré l'absence d'obligations réglementaires.

Les indicateurs de pilotage, dans ce secteur, doivent être concrètement reliés au terrain pour être utiles et pertinents. Il arrive d'ailleurs que le pilotage se fasse à tâtons, notamment dans un contexte climatique et réglementaire incertain, en perpétuelle évolution.

Les parties prenantes sont centrales dans la stratégie RSE de Maison Le Breton. La structure a créé un comité des parties prenantes, rassemblant tous les acteurs liés de près ou de loin à ses activités. C'est avec ce comité que les enjeux matériels, la stratégie et le plan d'action sont construits, et que les sujets prioritaires sont définis.

Or, la région Occitanie est la région avec le plus de logements A et B (29,3% au total),

contre 5% environ en moyenne en France (sources : SDES, ADEME).



### **Les difficultés du secteur médical pour la transition, avec Dennis Leal et William Ruggiero**

Bastide Le Confort Médical est un groupe spécialisé dans le domaine médical, coté en bourse, et donc soumis à des obligations de reporting durabilité. Celles-ci posent un certain nombre de difficultés au groupe. Pour commencer, certains standards de reporting ne laissent pas de place à une information contextuelle, qui permettrait d'expliquer ou de tempérer un moins bon résultat ; les politiques ambitieuses de décarbonation prennent donc parfois une tournure punitive, avec un accompagnement insuffisant des pouvoirs publics. D'autre part, le volet environnemental est systématiquement mis en avant, alors que les enjeux du secteur médical sont en priorité d'ordre social. Quand il existe un conflit d'intérêt entre l'empreinte carbone et la qualité du service apporté aux patients, la priorité de Bastide sera le bien-être du patient, ce qui peut porter préjudice au groupe aux yeux des investisseurs et régulateurs.

La fin de vie des déchets du BTP est un réel enjeu, ceux-ci représentant 69% des déchets totaux à l'échelle nationale, alors que 90% d'entre eux sont recyclables. En 2018, le dépôt sauvage concernait encore 40% des déchets du secteur. La Région a donc mis en place des mesures permettant d'encourager le recyclage des déchets de construction sur son territoire, promouvant ainsi l'économie circulaire et le développement économique local (Dupont-Camara).

### **Le secteur médical**

La région accueille plusieurs pôles de compétitivité dans le secteur médical. C'est également un domaine dans lequel la recherche est très dynamique sur le territoire.

Ce secteur, qui ne fait pas partie des plus polluants, n'est pas considéré comme une priorité par l'Union Européenne en termes de transition. Il est donc peu couvert par la Taxonomie. Cependant, d'autres obligations environnementales lui incombent (ARS Auvergne-Rhône-Alpes), comme l'obligation depuis juin 2024 de réaliser un bilan carbone pour bénéficier de subventions publiques.

### **Les espaces naturels**

Au-delà des activités économiques du territoire en tant que telles, il est intéressant de se pencher sur le potentiel des espaces naturels de la région. 50% du territoire est couvert par des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), synonymes d'un potentiel

écologique important ou de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt dans la zone. Ces aires n'ont pas de valeur réglementaire à proprement parler. Elles illustrent donc, en Occitanie, un fort potentiel écologique, qui mériterait d'être davantage protégé ; en effet, d'après l'ARB, seule 2.4% de la surface de la région est protégée par un statut réglementaire.

# CONCLUSION

Ce Cahier souligne l'importance du reporting de durabilité dans le cadre de la transition écologique au niveau local. En effet, il rend compte des performances des entreprises en la matière ; un cadre réglementaire clair encourage la transparence des organisations et permet aux collectivités d'établir un état des lieux de la transition écologique sur leur territoire. Cette obligation de transparence engage la responsabilité sociétale des entreprises et les pousse à améliorer leur performance environnementale, moteur de la transition écologique. Le rapport de durabilité, en tant que support d'information, encourage le dialogue entre les différents acteurs de la transition.

Le financement de la transition en Occitanie s'articule autour d'acteurs clés, publics et privés. La Région, grâce à des subventions et prêts à taux zéro, soutient des projets verts dans des secteurs tels que l'énergie, l'agriculture et la gestion des déchets. Avec un budget qui s'élève à plusieurs millions d'euros, elle incite les entreprises à adopter des pratiques plus durables. Les banques, quant à elles, proposent de plus en plus de solutions de financement avantageuses pour les projets répondant à des critères de durabilité.

L'économie du territoire s'articule autour de l'aéronautique, de l'agriculture et de la construction immobilière. La production d'énergie, le secteur médical et le tourisme

y sont également bien développés. Parmi les points forts de la Région, on note le recours élevé aux énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments supérieure à la moyenne nationale, et le soutien institutionnel solide de la Région. L'agriculture et la viticulture, secteurs emblématiques de la Région et à fort enjeu pour le développement durable, sont au cœur de ces problématiques : le pilotage de la transition y est encore difficile, avec l'absence d'indicateurs standardisés, mais des budgets européens ont été attribués à ce secteur pour faciliter sa transition.

En revanche, l'activité principale du tissu économique Occitan, l'aéronautique, peine encore à amorcer sa transition. L'analyse du rapport de durabilité d'Airbus, principal employeur de la région, montre l'absence d'investissements durables au sens de la Taxonomie Européenne, ce qui ne laisse pas présager d'un développement plus durable de l'entreprise dans les années à venir.

En conclusion, la région Occitanie démontre un engagement significatif envers la transition écologique, avec une approche collaborative et des financements dédiés, mais doit poursuivre ses efforts pour engager tous les acteurs et tous les secteurs d'activité dans la transition. L'implication du secteur privé, ainsi que les évolutions réglementaires récentes, constituent un signal positif pour le développement durable dans la région.



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

## CONTACT

**Chaire SCORE – Université de Montpellier**

163 rue Auguste Broussonnet

34090 Montpellier

**Courriel**

Tel : 04 34 43 30 00

<https://chairescore.edu.umontpellier.fr>

## Rapport réalisé par la Chaire SCORE

